

.....

La scène politique municipale entre 1945 et 1960

**Yves Tremblay,
historien**



Rimouski, la vie politique municipale prend une allure résolument moderne après 1945. On pourrait longuement épiloguer sur les origines de cette modernisation. Que nous ayons subi l'influence américaine, on ne peut en douter. Mais au même moment, en plein Québec duplessiste, des forces internes sont également à l'oeuvre, forces d'ouverture et de démocratisation politique aussi bien qu'économique.

On pourrait aborder le sujet de multiples points de vue. Contentons-nous d'observer les changements profonds qui travaillent la communauté

rimouskoise en jetant un bref regard sur quelques problèmes suscités par la modernisation, tels l'insuffisance d'approvisionnement en électricité, la difficulté de structurer le secteur secondaire ou encore la nécessité de penser l'urbanisme. Notons immédiatement que cette modernisation n'a rien d'un mouvement suscitant l'enthousiasme unanime de tous les Rimouskois. Tout changement ou presque provoque des résistances. Nous examinerons brièvement ces résistances à travers l'action militante de l'Association des propriétaires..

Entre 1945 et 1960, l'Amérique du Nord connaît une forte croissance économique. La consommation, bloquée par la crise et les privations de

guerre, monte en flèche¹. La ville de Rimouski n'échappe pas à ce mouvement. La construction domiciliaire y est très forte², ralentie seulement de 1946 à 1948 par la pénurie de matériaux de construction alors utilisés en priorité pour la reconstruction de l'Europe. Cette industrie connaîtra un nouveau boom avec la reconstruction de l'ouest de la ville après la conflagration de 1950³.

Cependant, la prospérité locale est menacée, car l'industrie forestière est en déclin. Les années records de forte production de la guerre vont même accélérer la crise des approvisionnements. Les auteurs de l'**Inventaire des ressources naturelles** avait énoncé le problème comme suit :



Quai de Rimouski-Est vers 1949 (UQAR : fonds de la SHBSL).

si l'on continue de couper les résineux au rythme actuel (en 1942), dans vingt ans la forêt sera épuisée et il n'y aura plus d'arbres pour le sciage⁴. Signe précurseur de cette diminution de l'activité forestière, la grosse scierie de Price Brothers, détruite lors de la conflagration de 1950, ne sera reconstruite la même année que pour exploitation temporaire. Elle fermera définitivement ses portes en 1964. Dès l'après-guerre, aussi bien dans la population en général que parmi l'élite, on est conscient du problème. Avec frénésie, on recherche de nouvelles industries. Malheureusement, cela se révèle difficile, parce qu'à Rimouski il y des facteurs qui handicapent la diversification économique. L'approvisionnement et les coûts de électricité sont l'un des handicaps majeurs et les Rimouskois en sont bien avertis. Il n'est guère étonnant que l'électricité soit devenue un enjeu majeur.

la réduction des taux d'électricité et au développement industriel. La même année, Alphée Gagnon, un promoteur, offre au conseil «*d'aider au développement des eaux de la rivière Rimouski pour produire de l'électricité*», proposition transmise au comité des services publics⁵ de la Ville. Il faut dire qu'à cette époque la Compagnie de Pouvoir de J.-A. Brillant souffre d'une pénurie de courant. Les usines de production de la compagnie ne suffisent plus à assurer un approvisionnement adéquat aux industries, aux commerces et aux particuliers du Bas-Saint-Laurent et les pannes de courant sont fréquentes. Toutefois, la Ville ne peut donner suite à la proposition de monsieur Gagnon. Le projet n'était pas sérieux et n'avait pas de chance de se réaliser.

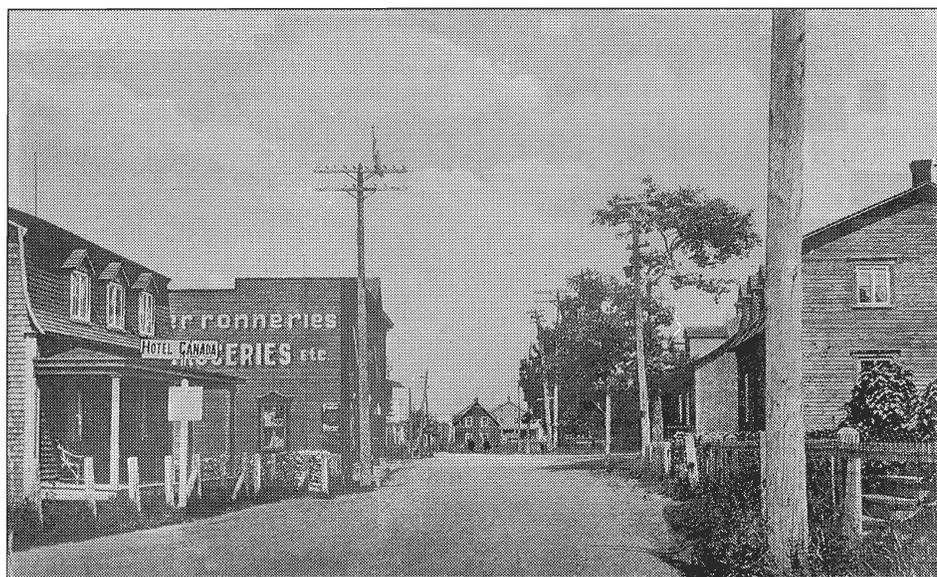
En 1951, le dossier se trouve à nouveau sur la table du conseil. La nouvelle administration du maire Victor

*blissement de nouvelles industries*⁶. La difficulté majeure, c'est que la rivière Rimouski n'a pas un très grand potentiel hydroélectrique. De sorte que si un conseiller déplore à nouveau le manque d'électricité et ses conséquences sur le développement industriel en février 1954, c'est pour indiquer ensuite que la solution viendra de la Côte-Nord⁷.

Non seulement l'approvisionnement s'avère déficient, mais les tarifs de la Compagnie de Pouvoir font également l'objet de contestation. En effet, deux mois plus tard, l'échevin Émile Therriault demande d'envisager l'étatisation, c'est-à-dire l'achat de la Compagnie de Pouvoir par l'Hydro-Québec, si les taux d'électricité ne baissent pas. Le maire Lepage réplique en suggérant la municipalisation. La discussion se termine sur une requête demandant une réduction des taux lorsque les câbles sous-marins amenant l'électricité de la Côte-Nord seront installés⁸. Le problème ne sera résolu qu'avec l'installation de ces câbles (mis en opération en 1955), puis avec la construction de la centrale thermique d'appoint de Les Boules en 1959, et finalement avec la mise en service d'une ligne de transmission aérienne partant de la centrale Bersimis via Québec en 1962. C'est à ce moment que le débat sur l'électricité s'atténue, bien que les taux demeurent élevés⁹.

Le commissariat industriel

Malgré ce désavantage majeur, les Rimouskois ne désespèrent pas d'amener à Rimouski des industriels. Pour ce faire, ils entendent se doter d'un meilleur outil de promotion économique. Dans un article de 1947 réclamant la nomination d'un commissaire industriel pour la Ville de Rimouski, Jean-Paul Legaré, éditorialiste de *L'Écho du Bas St-Laurent* et un des principaux protagonistes des débats sur l'avenir économique de Rimouski de l'après-guerre, écrit que «*le commerce ne suffit plus*». Il poursuit ainsi :



(UQAR : collection Pineau).

La question de l'électricité

Avec le départ du maire Paul-Émile Gagnon en 1947, un proche collaborateur de Jules-A. Brillant, le débat sur l'électricité reprend au Conseil municipal. Une des priorités du nouveau conseil est de travailler à

Lepage adopte une longue résolution demandant de hâter le harnachement de la rivière Rimouski, attendu que l'offre d'électricité ne répond pas à la demande aux heures de pointe et «*attendu que le manque de puissance électrique disponible est un handicap insurmontable pour promouvoir l'éta-*

.....

*Il nous faut nous mettre en face de nos problèmes et nous convaincre que notre commerce ne nous suffit plus et même dans l'état de prospérité où il se trouve, il est une menace à longue échéance pour toute notre économie régionale si nous n'industrialisons pas notre petit coin du Québec.*¹⁰

Il semble que plusieurs villes du Québec considéraient comme impératif de se doter d'un service de prospection industrielle. Les membres des conseils municipaux percevaient sans doute qu'il serait difficile d'attirer des capitaux dans leurs villes respectives dans un monde plus ouvert et plus concurrentiel. La nécessité d'engager un spécialiste à temps plein se faisait donc sentir un peu partout.

Pourtant, la Ville de Rimouski a mis quatre années à réagir, en fait jusqu'à l'arrivée de Victor Lepage à la mairie, sans doute plus sensible au problème industriel que son prédécesseur, le marchand Elzéar Côté. Victor Lepage était en plus sceptique quant aux intentions de Price Brothers¹¹. Pour monsieur Lepage, il ne faisait pas de doute que la Ville devait agir rapidement.

Lors de deux journées d'études sur le développement industriel de la ville, tenues en mars 1951 à l'initiative des deux Chambres de commerce et du Conseil municipal, où 150 hommes d'affaires se réunissent, un consensus se dégage autour de l'idée d'engager un commissaire industriel. Le conférencier invité était Valmore Gratton, directeur de l'Office d'initiative économique et touristique de la Ville de Montréal et président de l'Association des commissaires industriels de la province de Québec¹². À la séance suivante du conseil, le principe de l'engagement d'un commissaire industriel est accepté, des fonds sont votés et on adresse une demande à V. Gratton pour le choix d'un candidat¹³. Deux mois plus tard, le conseil adopte



Rue de la Cathédrale (UQAR : fonds de la SHBSL).

la résolution suivante :

Attendu que depuis le sinistre de 1950, l'ensemble de la population a pu réaliser la faiblesse de notre position économique basée uniquement sur une industrie d'envergure ne comportant pas de petites industries connexes, élément de stabilité et d'équilibre économique;

Attendu qu'il est urgent, plus que jamais de faire en sorte que nos descendants, enfants et petits-enfants puissent continuer de vivre en notre ville;

Attendu que la Ville de Rimouski se doit de régler ce problème concret de fournir de l'emploi pour les bras inactifs et d'établir des industries diverses pour rétablir l'équilibre économique;

Attendu qu'il nous est permis d'aller chercher de l'industrie ailleurs étant donné les développements industriels prodigieux dans le Canada et particulièrement dans la province de Québec qui reçoit 40% des industries nouvelles qui s'établissent au Canada;

Attendu que nous devons d'abord nous faire les artisans de notre progrès économique et ne compter sur les autres qu'après avoir fait nous-mêmes l'effort initial;

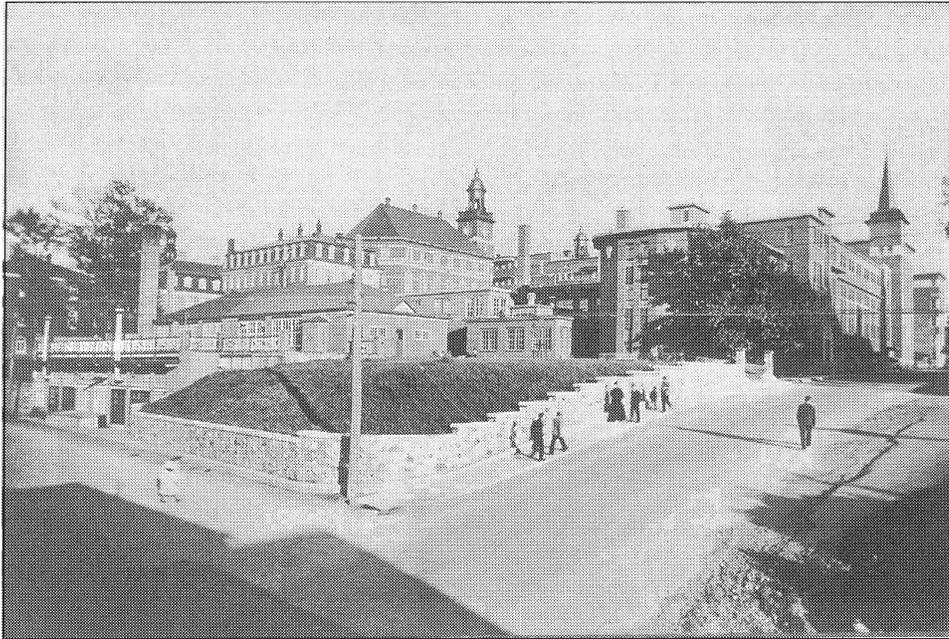
Attendu qu'il faut favoriser également l'expansion de l'industrie locale et créer de nouvelles industries;

Attendu que l'expérience a prouvé que ceux qui ont actuellement des charges à remplir, des obligations à rencontrer, marchands, commerçants, industriels ou autres, ne peuvent s'occuper activement de ce problème;

Attendu qu'il est urgent qu'un spécialiste soit affecté à cette tâche de recrutement des entreprises qui constituent par le regain d'activité économique une source importante d'un revenu municipal;

Attendu que les résultats obtenus par les autres villes qui ont confié cette tâche à un commissaire ou agent industriel se sont avérés des plus satisfaisants;

Attendu que le passé a prouvé à la Ville de Rimouski qu'il est essentiel de connaître son affaire



L'École d'arts et métiers avant 1950 (AAR : fonds de l'Archidiocèse de Rimouski).

dans le domaine de l'industrie; Il est proposé par le conseiller Alphonse Beaulieu, secondé par le conseiller Albert Doucet et unanimement résolu que M. André-W. Therriault soit engagé comme agent industriel, au service exclusif de la Ville de Rimouski, au salaire annuel de \$6000.00 par année, pour une période de trois ans.¹⁴

Les résultats ne furent pas à la hauteur de l'attente. Le commissariat industriel sera peu actif et totalement inefficace. Avec le retour de l'administration municipale du marchand Côté en 1955, le commissariat industriel cesse d'être une priorité. Le commissaire industriel quitte ses fonctions en novembre 1957 pour entrer à l'emploi de Dionne Automobile du conseiller Albert Dionne. Le conseil municipal ne le remplacera pas et se désintéressera complètement de l'avenir industriel de la ville¹⁵. L'arrivée d'une nouvelle administration municipale en 1958 n'y changera rien¹⁶.

L'urbanisme

L'urbanisme à Rimouski, c'est-à-dire cette volonté de développer

rationnellement l'environnement urbain, remonte à 1940, au moment où se crée une commission conjointe d'urbanisme Rimouski/Rimouski-Est. L'initiative provient de la Chambre de commerce des jeunes. La commission est composée du président de cette chambre, l'avocat Arthur Gendreau, du président de la Chambre de commerce

«sénior», Jules-A. Brillant, du notaire Gleazon Belzile, de Jérôme Légaré, de l'inspecteur municipal¹⁷, de représentants de la municipalité de Saint-Germain-de-Rimouski, de Rimouski-Est et de Sacré-Coeur, et surtout de l'arpenteur-géomètre Léo Doyon, qu'on retrouvera mêlé de près ou de loin à tous les efforts d'urbanisme dans les années qui suivent. La commission n'avait aucun pouvoir et elle n'avait qu'un rôle consultatif¹⁸. Elle fut inactive pendant la guerre.

Sa relance en 1946 est due à l'initiative de la Chambre de commerce des jeunes. Les municipalités voisines n'y sont plus associées et l'Association des marchands détaillants y est représentée par son président, Elzéar Côté, le futur maire. Léo Doyon se voit chargé de préparer «un plan cartographique de territoire possible du Rimouski de demain». Lors d'une conférence devant le Club Richelieu l'année suivante, le même Léo Doyon préconise la préparation d'un plan d'urbanisme¹⁹. C'est cette même année qu'on procède pour la première fois à l'étude en comité des demandes de permis de construction. On discute également le projet d'un boulevard, la



Le Séminaire de Rimouski après 1925 (AAR : fonds chanoine Raoul Thibault).

.....

vieille rue Saint-Germain étant devenue inadéquate.

Jusqu' alors, la commission avait une existence informelle. Par un des amendements apportés à sa charte en 1948, la Ville de Rimouski s'est donné le pouvoir de créer une commission d'urbanisme dans ses limites pour «contrôler le zonage, l'approbation des permis de construction et toute autre matière relative à l'urbanisme». Les membres de la commission (de cinq à neuf) étaient tous nommés par voie de résolution du Conseil municipal. Le nouveau président, le docteur Victor Lepage, deviendra maire en avril 1950, avec la démission de Elzéar Côté. Sous la présidence de V. Lepage, la commission se réunit très peu. Deux événements allaient lui redonner une nouvelle impulsion : la conflagration de Rimouski en mai 1950 et la venue à sa présidence du juge Amédée Caron²⁰.

Avec la conflagration et les travaux qui s'ensuivent, on profite de l'occasion pour reconstruire une partie de la ville selon les nouveaux critères d'urbanisme qui se répandaient alors au Québec en provenance des États-Unis. L'automobile était au centre des nouvelles transformations²¹, comme en témoigne l'élargissement de la rue Saint-Germain Ouest. Les grandes chaînes de magasins en profitent pour s'installer dans des bâtiments tout neufs le long de l'artère réaménagée.

Sous la présidence du juge Caron (1950-1953), avec la complicité du Conseil municipal du maire V. Lepage, la commission aura beaucoup d'influence. Elle réussit à imposer ses vues à un conseil consentant et ses recommandations pour l'attribution des permis de construction sont généralement suivies. Cela ne va pas sans susciter une réaction de la part de la nouvelle Association des propriétaires, soucieuse de limiter les dépenses de la Ville. Pourtant, en 1953, la Ville engage un inspecteur en bâtiments²².

Le retour de l'administration Côté en 1955 marque un déclin net de l'influence de la commission. Elle devient un bureau de filtration des demandes de permis de construction. Les démissions se multiplient. Le Conseil de Ville désavoue la commission en février 1958, lorsqu'il intervient pour faire arrêter des procédures contre des propriétaires récalcitrants. C'est qu'avec le retour d'une administration municipale acquise à l'idée de modernisation, en juin 1958, et la nomination de nouveaux membres plus sympathiques à cette cause, que l'urbanisme reprendra du

est souvent prise à partie pour sa prodigalité. On vient de voir que les activités de la commission d'urbanisme et les dépenses que cela entraînent sont contestées par un nouveau joueur sur la scène municipale : l'Association des propriétaires.

L'émergence de l'Association des propriétaires de Rimouski, une sorte de comité de citoyens formé exclusivement de propriétaires, illustre les tensions et les résistances suscitées par les changements rapides des dernières années.



Imprimerie Vachon de la rue Saint-Germain où était imprimé **Le Progrès du Golfe** à compter de 1904 (UQAR : collection Pineau).

poil de la bête. C'est ainsi qu'en 1959 la Ville décide de confier la conception d'un plan directeur d'urbanisme à Léo Doyon²³.

L'Association des propriétaires

Les changements ne se produisent pas sans heurts. La société rimouskoise n'échappe pas plus que les autres aux débats. De nombreuses personnes se rebiffent devant la rapidité des transformations. Par exemple, l'administration municipale

L'Association des propriétaires est fondée au début de 1954²⁴. Elle se distingue des autres groupes de pression locaux, comme la Chambre de commerce, par son mandat restreint.

Notre but [...] est de protéger les intérêts des propriétaires. Nous pensons ensuite pouvoir aider les autorités municipales à solutionner les problèmes qui pourraient être ambigus ou controversés. Les propriétaires auront la force du groupe pour agir au moment où ils

.....

*pourront sentir que leurs droits sont lésés. En toute justice et charité ils pourront alors faire leurs suggestions au Conseil municipal.*²⁵

Elle se distingue également par l'étendue géographique limitée de son action. En effet, l'Association des propriétaires est un groupe de pression qui agit strictement au niveau local. On peut affirmer, sans simplification excessive, que son seul but est la limitation des dépenses municipales. L'Association critique donc les budgets de la Ville, qu'elle veut plus réduits. Elle critique aussi le soutien financier de la Ville à l'aéroport de Rimouski-Est, dangereux précédent selon elle²⁶. Elle requiert que la commission d'urbanisme soit composée en totalité de propriétaires, et donc qu'on exclut les locataires²⁷. Elle s'oppose à l'emprunt municipal de 1955 qu'elle réussit à faire battre par référendum en avril²⁸. Le maire Victor Lepage, choqué par cette rebuffade, se retire des affaires publiques et ne se présente pas aux élections de juin 1955.

C'est une victoire pour l'Association et celle-ci poursuit avec entrain son action de limitation des dépenses municipales. Après le retour de l'administration du maire Côté, l'Association réclame le renvoi de l'ingénieur municipal, dont elle trouve le salaire trop élevé. Elle s'oppose avec succès à la création d'une cour municipale. Si elle approuve l'idée d'une commission industrielle sur le plan régional (le Conseil d'orientation économique du Bas St-Laurent ou COEBSL), c'est parce que ce serait moins onéreux pour les contribuables de Rimouski, les dépenses du COEBSL étant réparties sur tous les contribuables de la région. En 1957, les membres de l'Association s'opposent à l'autre gouvernement local et s'insurgent contre la hausse de la taxe scolaire. Ils vont même jusqu'à réclamer «un droit de regard concernant les emprunts futurs de la Commission scolaire et les constructions d'écoles»²⁹,

alors que Rimouski, à l'instar d'autres villes de la province, manque cruellement de locaux de classe³⁰. L'Association s'oppose également aux amendements proposés à la charte de la Ville, cette fois en vain.

Cependant, l'action de la Ligue ne fait pas l'unanimité. Elle est l'objet de critiques du milieu en 1958. Son déclin sera aussi rapide que son ascension. Elle approuve enfin des projets à partir de 1959 : l'engagement d'un ingénieur-conseil de même qu'un règlement d'emprunt pour la réfection du système d'aqueduc. À cette dernière occasion, une poignée de dissidents avait tenté de provoquer un référendum dans le but de faire subir au maire Crevier le sort de Victor Lepage quatre ans plus tôt. Mais le complot est éventé et la Ligue discréditée. De sorte qu'en février 1960, il faut faire renaître l'Association. Elle pourra ainsi demander l'abolition de la Régie des loyers à Rimouski en octobre 1960³¹. Mais ses heures de gloire sont révolues. Elle n'est plus écoutée par le Conseil de Ville qui décide de ne pas bouger dans le dossier de la Régie des loyers³².

* * *

Ce bref survol de quelques débats survenus au Conseil de Ville montre les difficultés que rencontrent les édiles municipaux dans leur désir d'assurer à la ville un développement en harmonie avec les nouvelles valeurs socio-économiques nord-américaines. Il faut contourner les handicaps naturels, tel le manque de courant électrique, trouver des industriels pour combler la baisse d'activité à la Price Brothers, et adapter la ville aux nouveaux monstres urbains des années 1950, les automobiles. Tout cela sans compter les résistances au sein même de la société locale, telles qu'elles se manifestent par la brève, mais vigoureuse action contestataire de l'Association des propriétaires, ou dans les différentes perceptions du développement de Rimouski des maires Lepage et Côté. Somme toute, le Conseil

municipal s'engage sur la voie du modernisme, malgré quelques hésitations et quelques reculades. La rue Saint-Germain Ouest est reconstruite selon les critères de l'urbanisme à la mode, Rimouski engage son commissaire industriel et obtient des approvisionnements électriques suffisants.

Toutefois, le grand échec de la période demeure l'incapacité des décideurs locaux de développer le secteur secondaire dans les limites de la ville. Cela sera sans grandes conséquences sur le moment, les services publics et parapublics étant en pleine expansion.

Notes

- 1 P.-A. Linteau et al. **Histoire du Québec contemporain II. Le Québec depuis 1930**. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1986, p. 187.
- 2 Favorisée par la création en 1945 de la Société centrale d'hypothèque et de logement. Voir P.-A. Linteau et al., **op. cit.**, p. 257.
- 3 Voir Brigitte Pouliot, «*La nuit rouge*» dans **Mosaïque rimouskoise** de Marie Ange Caron et al., Rimouski, Le Comité des fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, pp. 545-575.
- 4 Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, **Inventaire des ressources naturelles. Section forestière. Comté municipal de Rimouski**, Québec, 1942, p. 56.
- 5 «*Le Conseil de ville s'attaque à de grands problèmes*», **L'Écho du Bas St-Laurent** (dorénavant **Écho**), (20 février 1947) : 13; **Procès-verbal de la Ville de Rimouski** (dorénavant **PV**), séance du 24 novembre 1947.
- 6 **PV**, séance du 19 novembre 1951.
- 7 «*Le maire Lepage dit : Rimouski doit vivre selon ses moyens*», **Écho**, (11 février 1954) : 3.
- 8 Discussion rapportée dans «*Réduction des taux d'électricité demandée par le Conseil de Ville de*

- Rimouski*, **Écho**, (8 avril 1954) : 1. On trouvera le texte de la résolution dans **PV**, séance du 5 avril 1954.
- 9 Voir C. Hogue et al., **Québec, un siècle d'électricité**, Montréal, Éditions Libre Expression, 1979, pp. 219-220. Pour toute cette question de l'électricité, voir notre thèse de doctorat en histoire, **Histoire de l'électrification au Bas-Saint-Laurent, 1888-1963**, Université Laval, 1993, 2 vol.
- 10 «*Autour de nos hommes d'affaires*», **Écho**, (24 avril 1947) : 7.
- 11 Voir ses «*Réflexions autour de l'exploitation forestière de la limite de Rimouski*», **Écho**, (20 janvier 1955) : 3, où il propose la division des concessions de la Cie Price aux profits de plusieurs petits industriels et la création de hameaux forestiers. L'hostilité généralisée des organismes socio-économiques, de la Chambre de commerce au Syndicat des employés de Price, est probablement un des plus grands facteurs de son retrait de la vie politique municipale au mois de juin suivant. Voir «*Nombreuses réalisations de la Chambre de commerce de Rimouski*», **Écho**, (27 janvier 1955) : 10 et une lettre «*Au conseil de Rimouski*», **Écho**, (10 février 1955) : 13 pour l'appui de la Chambre de commerce à la compagnie; Bertrand Lepage (président du Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski), «*Je proteste contre le projet du maire Victor Lepage*», **Le Progrès du Golfe** (dorénavant **PG**), (4 février 1955) : 3 et **Écho**, (10 février 1955) : 4.
- 12 «*Le point central de deux journées d'études sur notre développement industriel*», **Écho**, (8 mars 1951) : 5.
- 13 Jean-Paul Legaré, «*Rimouski aura un commissariat industriel*», **Écho**, (8 mars 1951) : 4.
- 14 **PV**, séance du 7 mai 1951.
- 15 «*Le commissaire industriel s'en va*», **PG**, (30 novembre 1956) : 1.
- 16 «*Le Conseil de Ville se désintéresse de l'essor industriel*», **Écho**, (25 février 1959) : 3. On y rapporte que le conseil a renvoyé un industriel à la Chambre de commerce.
- 17 Ils s'agit de Michel Pineau, également chef de police.
- 18 «*Une commission d'urbanisme à Rimouski*», **PG**, (26 avril 1940) : 3.
- 19 J.-P. Legaré, «*Urbanisme à Rimouski*», **Écho**, (25 juillet 1946) : 11. «*M. Léo Doyon préconise un plan d'urbanisme*», **Écho**, (1 mai 1947) : 5.
- 20 Paul-H. L'Heureux, «*Résumé et explications des modifications de la charte*», **PG**, (5 mars 1948) : 1. Amédée Caron est l'auteur d'une série d'articles sur «*L'urbanisme à Rimouski*» qui nous sont très utiles ici. Voir **Écho**, (29 janvier 1953) : 14; (5 février 1953) : 19; (12 février 1953) : 7.
- 21 P.-A. Linteau et al. **Le Québec depuis 1930**, p. 498.
- 22 «*Séance de la Commission d'urbanisme de Rimouski*», **Écho**, (19 mars 1953) : 15.
- 23 J.-P. Legaré, «*La Commission d'urbanisme a les bois dans les roues*», **Écho**, (12 février 1958) : 4; «*Plan directeur d'urbanisme*», **Écho**, (5 août 1959) : 1.
- 24 «*Tous les propriétaires de la ville de Rimouski sont invités vendredi soir*», **Écho**, (14 janvier 1954) : 1. On l'appelle également «*Ligue des propriétaires*».
- 25 D'après une déclaration du président provisoire, Albert Michaud, «*Les propriétaires se groupent en association à Rimouski*», **Écho**, (21 janvier 1954) : 1 et 12.
- 26 «*L'Ass. des propriétaires veut donner un COUP de CISEAU dans le budget*», **Écho**, (11 février 1954) : 3. C'est le journal qui souligne.
- 27 «*Seuls les propriétaires devraient siéger sur notre Commission d'urbanisme à Rimouski*», **Écho**, (11 mars 1954) : 5.
- 28 Sur 1 627 propriétaires inscrits, 304 votes pour l'emprunt et 665 contre («*Rimouski vote contre l'emprunt de \$300 000*», **Écho**, (28 avril 1955) : 1.
- 29 Gérard Lacombe, «*À monsieur le maire de Rimouski*», tribune libre de **Écho**, (1 décembre 1955) : 2; «*Opposition au projet d'une cour municipale à Rimouski*», **Écho**, (19 janvier 1956) : 1; «*Pas de cour municipale à Rimouski*», **Écho**, (27 janvier 1956) : 1; «*L'Association des propriétaires de Rimouski rencontre les membres du Conseil*», **Écho**, (1 mars 1956) : 4; «*Les propriétaires protestent contre la hausse de la taxe scolaire*», **Écho**, (12 septembre 1957) : 3.
- 30 Sur l'insuffisance des équipements (bâtiments et matériel) des établissements scolaires au Québec, voir P.-A. Linteau et al., **op. cit.**, pp. 316-317 et **Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec** (Rapport Parent), Québec, Gouvernement du Québec, 1965, tome 1, pp. 63-64.
- 31 «*Ça s'dit dans L'quartier*», **Écho**, (12 mars 1958) : 3; «*Urbaniste conseil*», **Écho**, (8 avril 1959) : 3; «*Le maire fait échouer une tentative d'intimidation*», **Écho**, (26 avril 1959) : 4; «*La Ligue des propriétaires vous demande de voter oui*», **PG**, (1 mai 1959) : 4; «*Les propriétaires en faveur de l'abolition de la Régie des loyers à Rimouski*», **Écho**, (5 octobre 1960) : 3.
- 32 Le chroniqueur de l'**Écho** fait le commentaire suivant («*Ça s'dit dans L'quartier*», 26 octobre 1960 : 3) : «*Les propriétaires ne veulent plus de contrôle sur les loyers; les ouvriers y sont toujours favorables. Matane et Mont-Joli veulent aussi le maintien du contrôle. Résultat : le Conseil de Ville de Rimouski ne se prononce pas et laisse le soin à la Régie des loyers de décider de son sort dans la région.*»